

Une maison ancienne démolie au cœur de Brumath

La démolition en cours d'une maison dans le cœur historique de Brumath suscite à nouveau l'inquiétude des défenseurs du patrimoine, qui s'étaient battus pour la préserver.



La maison Trimbur, place Geoffroy-Velten (à droite), fait face à la plus ancienne maison à colombages de la place, inscrite dans la base Mérimée. Les travaux de démolition extérieurs, en cours, s'achèveront en fin d'année. Photos DNA

À peine le chapitre de la maison Riff refermé qu'un autre s'ouvre, et il pourrait bien, lui aussi, faire du bruit dans le landerneau. Il s'agit cette fois de la maison Trimbur, située 11 place Geoffroy-Velten. Une grande bâtisse du XIX^e siècle, d'apparence quelconque, dont les colombages sont dissimulés sous une couche de crépi, comme il y en a un certain nombre à Brumath. La particularité de celle-ci, c'est qu'elle se trouve dans le cœur historique de la ville, entourée d'autres maisons à pans de bois apparents, dont la plus ancienne date du XVII^e siècle, à deux pas de la place de la Liberté où une bâtisse (boucherie Metzger) fut démolie il y a plus d'un an pour construire un immeuble moderne mêlant habitations et locaux professionnels.

Vent de protestation en 2015

Des grilles récemment installées devant la maison ont ravivé l'inquiétude de l'Association des amis du patrimoine brumathois, qui s'était déjà vivement opposée au projet de démolition de l'ancienne boucherie et, plus récemment, de la maison Riff, rue du Général-Duport. « Si la levée partielle du confinement amène de la joie dans la population française, aujourd'hui, à Brumath, sonne le tocsin pour une maison juste derrière l'église », écrit-elle dans un communiqué.

La maison en question avait déjà suscité un vent de protestation lorsqu'un permis de construire avait été déposé par le nouveau propriétaire en juin 2015. L'association avait alors dans la foulée déposé un recours au tribunal administratif et lancé une pétition qui avait recueilli 600 signatures. Le recours fut rejeté moins de trois ans plus tard, en avril 2018, pour vice de forme. « Le propriétaire avait présenté plusieurs versions différentes du projet qui ne respectaient pas le PLU [plus d'une douzaine, NDLR]. Le dernier était conforme. Comment

refuser ? », explique le maire Étienne Wolf, qui maintient que « seules les maisons qui valent la peine d'être préservées doivent être sauvées ».

Le propriétaire « dans son droit »

Or, celle-ci, inhabitée depuis longtemps, serait en « très mauvais état » d'après l'édile, avec une « partie arrière qui s'écroule ». « Elle a bien quelques poutres mais doit-on conserver toutes les maisons qui en possèdent ? Nous n'avons pas les moyens de garder le patrimoine s'il n'a pas été entretenu et que personne ne veut acheter parce qu'il tombe en ruine. Nous avons une liste de quatorze bâtiments protégés à Brumath, nous la respectons. »

Pourquoi alors la maison Riff, en mauvais état également, absente de la liste, a-t-elle donc pu être sauvée ? « Parce qu'elle a un lopin de terre qui sera construit pour permettre au bailleur [Alsace Habitat, opérateur de la Collectivité européenne d'Alsace, NDLR] de rattraper son investissement, ce qui n'est pas le cas ici », répond le maire et conseiller de la CEA. Le courrier daté du 14 mai dans lequel l'association demande à l' élu d'intervenir auprès du promoteur pour modifier voire abandonner le projet n'a pas reçu de réponse : « Le propriétaire respecte les règles, il est dans son droit », dit l' élu.

Osman Polat, qui a acheté cette maison en 2008 parce qu'elle se trouve à côté de celle de ses parents, explique qu'il avait un moment hésité à la retaper pour y aménager des bureaux pour sa société de construction Pol'Habitat au rez-de-chaussée et des appartements aux deux étages supérieurs. Mais son état (« toiture et charpente abîmée », « murs fissurés »...), les treize années perdues (quatre permis déposés) et l'argent (crédit à rembourser), l'ont convaincu de la démolir pour construire du neuf.

Il se dit surpris par l'opposition que suscite son projet parce que « à Brumath, on construit pire que ça » et que le futur immeuble, « pas plus haut que les bâtiments qui l'entourent, de style moderne, se fond bien dans le paysage », assure-t-il. Il comprendra des locaux professionnels au rez-de-chaussée, six appartements et un parking en sous-sol.

Les travaux ont démarré il y a trois mois, après le dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier en mairie (juste avant la date limite de validité du permis de construire qui était de trois ans après la fin du recours). « L'intérieur a été vidé, maintenant on démarre les travaux de démolition extérieurs : garages, abris, annexes... », explique-t-il. D'où la présence des grilles en façade. Ils dureront jusqu'à la fin de l'année avant le démarrage du chantier de construction pour deux ans.

« Harmonie bouleversée »

L'harmonie de cette place va être bouleversée [...] C'est un drame architectural irréversible », estime l'Association des amis du patrimoine brumathois selon qui « la mairie doit instaurer une véritable protection du patrimoine, pas juste quatorze maisons. Nous avons commencé, en interne, à sélectionner des maisons, des groupes de maisons, des portions de rues. Monsieur le maire avance dans certains documents que Brumath dispose d'un patrimoine de 88 maisons. Il faudra les inscrire dans le PLU. » L'association sollicite des réunions de travail sur le patrimoine avec la mairie.